



## ARRET PRELEVEMENT SEPA

-----  
Par ALEXANDRE 75

Bonjour Madame, Monsieur  
J'espère que vous allez bien !

Je vous explique j'ai gagné un "produit surprise " grâce à un bon, je me présente dans la boutique XXXXX en question on me fait patienter le temps que je reçois. On me présente la boutique ensuite on me dit on vous fait une carte fidélité gratuite, je demande si c'est une carte classique comme YYYYY il me dit oui exactement.

Ensuite il me fait la carte fidélité, il me demande mes informations je donne et un moment donné il me demande mon RIB mais j'ai pas percuté sur le coup, du coup je donne aussi.

Je signe les documents sans qui me laisse le temps de les consulter ( il me dit signé ici signé ici ), ensuite à la fin il m'annonce que c'est un abonnement a plus de 100? par mois et que j'ai 30 jours pour resilier.

J'étais dépitier il a pas voulu l'annuler sur place, il me dit qu'il faut que j'appelle un numéro , j'appelle ce numéro je les appelle directement, il m'annule mais continue de prélever( après les 30 jours du coup) je rappel aujourd'hui et là on m'annonce que finalement il y avait un deuxième service à appeler et non que un seul service, alors que mon premier interlocuteur me l'a jamais dit.

Du coup là on m'annonce aussi que j'ai un engagement de 6 mois soit plus de 600? à payer, c'est inadmissible je l'ai vécu comme une trahison et une stratégie commercial très bien ficelé, j'ai décidé ce matin avec ma banque de bloquer les prélèvements et des les refuser.

Je souhaite savoir si je vais obtenir gain de cause, annulation et remboursement et si le cas échéant quelles sanctions je risque ?

Merci à vous,  
Alexandre

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue  
Vous évoquez un délai de 30 jours, est-il noté sur les conditions générales remises ?